



Voyage d'études 2015

Casablanca – Maison de l'avocat

Mercredi 14 octobre 2015

Après-midi d'échange entre juristes Marocains et juristes Français



La sécurisation juridique des investissements au Maroc et en France

Les sociétés étrangères et notamment françaises investissent au Maroc soit pour des productions directes soit pour des productions de sous-traitance. De même, à l'heure actuelle plus de deux cents entreprises marocaines ont investi en France pour un montant évalué à près d'1,5 milliard DH en 2012. La part de l'économie numérique est de plus en plus grande dans ce panorama. Dans quelles conditions de sécurisation ?

16h45 **Accueil des participants**

17h00 **Mots d'accueil**

Mohamed Hissi, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Casablanca,
Franck Denel, Président de l'Association Droit & Commerce, avocat au Barreau de Montpellier

17h15 **Exposé introductif : Le rôle de Casablanca Finance City (CFC) dans les investissements au Maroc et le statut CFC**

➤ **Saïd Ibrahimi**, Président de Casablanca Finance City Authority

17h30 **La protection juridique de l'investisseur :**

➤ **La protection de l'investisseur marocain en France**

Gachucha Courrégé, avocat au Barreau de Paris, administrateur de Droit et commerce

➤ **La protection de l'investisseur français au Maroc**

Abdellah Darmich, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Casablanca

18h00 **La protection du sous-traitant industriel :**

➤ **Dans la loi française**

Marc Ringlé, avocat, ancien bâtonnier du barreau de Marseille, administrateur de Droit et commerce

➤ **Dans la loi marocaine**

El Hassan Gassem, Président de la Cour d'appel de Casablanca.

18h30 **Débat**

19h00 **Cocktail**

Les inscriptions se font auprès de Mme HANANE LAHLOUH

Email : hananelahlouh@barreaucasa.ma

Tel : 0661973420 / 0678406924 / 0522244570 / 0522244572